



a Plan des indices de Montrouge

cal d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 11/12/2024
ation simplifiée n°1 pour approbation au Conseil de Territoire du 10 décembre 2025

00

valleesud.fr

CONTEXTE

- Limite de zone
 - Bâti
 - Limite parcellaire

ONAGE

- U1 : Zone pavillonnaire
 - U2 : Centralité
 - U3 : Tissu urbain mixte
 - U4 : Grande résidence
 - U5 : Activité économique
 - UP : Secteur de projet
 - N : Zone naturelle

ARMES URBAINES ET IMPLANTATIONS SPÉCIFIQUES

- Linéaire de hauteur spécifique

